



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 26 juin 2020

Ouverture de la réunion. Le 26 juin 2020 à 10 h 00, en visioconférence depuis Caen et Rouen + connexions individuelles.

Présents. Éric SANLAVILLE, Nicolas LANGLOIS, Nicolas FORCADEL, Pierre CALKA, Bernard LECLERC, Éric RICARD, Fabrice MAUREL (en remplacement de Gaël DIAS), Christophe ROSENBERGER, Tomas MÉNARD (en remplacement de Mathieu POULIQUEN), Arnaud DUCROT, Laurent HEUTTE (en remplacement d'Ayoub OTMANI), Julien BAUDRY, Olivier LEY, Agnès DESOLNEUX, Timothée SCHMODERER, Yiyi XU, Étienne MÉNARD, Mathilde VERNET, Bruno ZANUTTINI, Gilbert LEVITT, Cecilia ZANNI-MERK, Alexandre BERRED, Christian GOUT, Sandra TAMION, Marie LEGAY-MELEUX

Excusés. Brigitte DIARRA (procuration à Mathilde VERNET), Pierrick GANDOLFO, Stéphan BRUNESSAUX, Anne GUESDON, Esther CAMUS.

Points à l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil du 16 janvier 2020
- COVID-19
- Doctorants élus
- Contrats Doctoraux en IA
- Étude des candidats à une allocation RIN doctorants
- Allocations des établissements
- Situation du LAC
- Autoévaluation pour le HCÉRES
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 16 janvier 2020

Le compte rendu du conseil est approuvé.



COVID-19

Le bureau présente des données recueillies par le collège des écoles doctorales concernant l'impact du confinement du printemps 2020 sur les thèses. Il apparaît qu'environ 50 % des étudiants des ED MIIS et PSIME ayant répondu ont trouvé « bonnes » leurs conditions de confinement ; environ 43 % les ont trouvées « supportables », et environ 6 % les ont trouvées « difficiles ». Les chiffres sont du même ordre dans les autres ED de Normandie Université, à l'exception des ED de droit et d'économie-gestion, dans lesquelles plus de doctorants (18 %) les ont trouvées difficiles.

En revanche, plus de 50 % des doctorants de MIIS et PSIME ayant répondu ont trouvé « négatif » l'impact du confinement sur leur travail de thèse, et plus de 11 % l'ont trouvé « très négatif ». Ces chiffres sont « meilleurs » que dans les autres ED, mais on ne peut évidemment pas s'en féliciter pour autant.

Bruno Zanuttini (BZ) fait ensuite un point sur les procédures enclenchées par les établissements pour les prolongations de financements. Les procédures sont encore loin d'être finalisées à ce moment. Il recommande de ne pas laisser les doctorants espérer massivement d'importantes prolongations, et propose de regarder avec bienveillance les demandes d'inscriptions dérogatoires à venir en septembre 2020.

Doctorants élus

Mathilde VERNET et Étienne MÉNARD arrivent à la fin de leur mandat de doctorants élus (2 ans). Le bureau propose de lancer avant l'été un appel à candidatures pour les remplacer, en encourageant les candidatures à Caen et au Havre, puisque Yiyi XU et Timothée SCHMODERER, dont le mandat durera encore un an, sont à Rouen.

Un vote des doctorants sera sollicité fin août, pour une prise de fonction des nouveaux doctorants élus lors du conseil de fin septembre/début octobre.

Le conseil approuve ce fonctionnement.

Contrats doctoraux en IA

BZ informe le conseil que le projet « HAISCoDe », qu'il a porté au nom de la ComUE Normandie Université en réponse à l'appel « contrats doctoraux en intelligence artificielle » de l'ANR, a été accepté (22 lauréats pour 29 dossiers au niveau national).

10 thèses, prioritairement sur les thématiques du partage de contrôle et de décision, seront donc cofinancées par l'ANR et la région, 5 débutant en 2021 et 5 en 2022 (ou 4/6, ou 6/4). Il rappelle que l'appel à candidatures pour ces financements ne sera pas spécifique à l'ED MIIS ni au pôle SN de la ComUE ; il sera ouvert à tous, mais les thèses devront être inscrites dans MIIS, avec si besoin une codirection dans et hors MIIS. Le processus sera précisé en septembre, mais sera proche de celui des RIN doctorants.



Étude des candidats à une allocation RIN doctorants

6 dossiers ont été classés en liste principale pour le pôle SN, et validés définitivement par la commission permanente de la région, dans le dispositif RIN 100 % ; 3 dans le dispositif RIN 50 % pour le pôle SN, et 2 dans le dispositif RIN 50 % pour le pôle CTM.

Des candidats sont proposés pour 4 des dossiers RIN 100 %, pour l'un des dossiers RIN 50 % du pôle SN, et pour les 2 dossiers du pôle CTM.

Après une présentation synthétique des candidats par le bureau, basée sur leurs dossiers et sur les auditions organisées par les laboratoires, le conseil approuve à l'unanimité tous les candidats. Il s'agit de (candidat, directeur(s), unité de recherche, dispositif, pôle) :

- Graff, Bellingeri, LMNO, RIN 100, SN
- Andriamandratomanana, Amoroso/Simon, LMNO, RIN 100, SN
- Lecoq, Dorbec, GREYC, RIN 100, SN
- Gkelsinis, Barbu, LMRS, RIN 100, SN
- El Hajj, Ahmed-Ali, IRSEEM, RIN 50, SN
- Barbalho, Duhamel, LITIS-ULHN, RIN 50, CTM
- Sekelli, Boukachour/Benaini, LMAH, RIN 50, CTM

Le bureau rappelle que les autres directeurs :

- Otmani, LITIS, RIN 100, SN,
- Rakotomamonjy, LITIS, RIN 100, SN,
- Dupuis, IRSEEM, RIN 50, SN (deux dossiers)

doivent trouver un candidat en mesure de commencer au plus tard le 1^{er} décembre (et validé par le bureau de l'ED). Pour les dossiers RIN 100 %, il convient de se désister suffisamment tôt, le cas échéant, pour permettre que le financement soit donné à un projet en liste complémentaire tout en laissant le temps au nouveau directeur de thèse de rechercher un candidat pour la même date limite du 30 novembre.

Allocations des établissements

Les universités de Caen et Rouen ont à elles deux accordé 8 contrats doctoraux à l'ED, l'INSA de Rouen en a accordé 2, et l'université du Havre en a accordé 2, fléchés sur un sujet de Frédéric GUINAND (LITIS) et un sujet d'Adnan YASSINE (LMAH).

Les nombres-cibles pour les laboratoires, calculés en fonction du nombre de membres HDR et de l'historique sur le quinquennat (cet historique incluant les allocations RIN 100 % obtenues), sont :

- GREYC : 2,4
- LAC : 1
- LITIS : 2,5 INSA / -0,1 URN
- LMI : 0,7



- LMNO : 1,3
- LMRS : 1,3

Le bureau propose de discuter d'abord des allocations de l'université du Havre, qui sont fléchées. Le sujet de Frédéric GUINAND n'a pour l'heure pas de candidat. Le sujet d'Adnan YASSINE a une candidate, Marwa AL SAMROUT, qui est approuvée à l'unanimité par le conseil après une présentation des points saillants de sa candidature par le bureau.

Concernant les autres allocations, une discussion est menée sur la base d'une présentation des candidatures par le bureau, qui propose de considérer comme acquis le financement de 5 candidats, dont les dossiers sont excellents et qui ont mené d'excellentes auditions. Deux autres candidats sont proposés comme bénéficiaires d'une allocation, car ils ont également de très bons dossiers (légèrement moins bons de l'avis du bureau). Il faut noter que ces propositions sont cohérentes avec les classements transmis par les unités de recherche (mais non par construction).

Le conseil approuve ces propositions, et il reste donc trois allocations à allouer en liste principale. Les dossiers des autres candidats présentant tous des points forts et des points faibles, les choix des laboratoires et les contraintes du concours (nombres cibles, poids des établissements, etc.) sont pris en compte.

Il ressort finalement la liste principale suivante (candidat, directeur(s), unité de recherche, établissement d'inscription), liste non classée :

- Strenaer, Guhel, GREYC, UCN,
- Agarwal, Dias, GREYC, UCN,
- Mestrah, Pouliquen, LAC, UCN,
- Bellucci, Zanni-Merk, LITIS, INSAR,
- Brochet, Ruan, LITIS, URN,
- Le Run, Pissaloux, LITIS, URN,
- Tain, Caputo/Danaila, LMI/LMRS, INSAR,
- Ouknine, Lescot, LMRS, URN,
- Houedry, Poineau, LMNO, UCN,
- Emmelin, Anglès, LMNO, UCN,
- Al Samrout, Yassine, LMAH, ULHN.

Une liste complémentaire est également établie, ordonnée (les candidats seront appelés dans l'ordre, quel que soit le candidat de la liste principale qui se désiste) :

1. Grib, Le Bars/Charrier, GREYC, UCN,
2. Gribouval, Heutte, LITIS, URN,
3. Jaber, Delvare, LMNO, UCN,
4. Ajjaji, Spaniol, GREYC, UCN.

Ces deux listes sont approuvées à l'unanimité par le conseil.



Le bureau rappelle aux directeurs qu'il importe désormais de compléter et de transmettre au plus vite, avec les doctorants, les documents nécessaires à l'inscription en thèse et à l'établissement du contrat doctoral.

Situation du LAC

BZ informe le conseil que le laboratoire LAC n'existera plus en tant que tel dans la prochaine accréditation. La question du futur statut de ses enseignants-chercheurs est en cours de réflexion au sein de l'UCN.

Il a posé la question des thèses aux vices-présidents recherche de l'UCN, et ceux-ci ont confirmé que des thèses dirigées par des membres du LAC pouvaient tout de même commencer, car ces collègues feront nécessairement partie d'une unité de recherche. Une allocation établissement vient d'ailleurs d'être attribuée à Matthieu POULIQUEN (voir section précédente).

BZ insiste toutefois sur le fait que les membres du LAC et l'école doctorale devront porter une attention toute particulière aux doctorants de cette unité, et être à l'écoute d'éventuelles difficultés engendrées par cette situation.

Autoévaluation pour le HCÉRES

BZ donne le calendrier actualisé pour le rapport d'autoévaluation à envoyer au HCÉRES :

- durant l'été : relectures croisées avec les directeurs de l'ED PSIME,
- juillet : mise à disposition des données d'insertion des docteurs, par les observatoires des établissements via le collège des ED,
- septembre : finalisation.

Il présente ensuite les principaux éléments subjectifs que le bureau a intégrés à la version courante du rapport (précédemment envoyé au conseil), afin que les membres du conseil puissent les commenter. Dans l'ensemble, le conseil approuve ces choix.

Questions et informations diverses

Le bureau rappelle les points suivants :

- les rapports annuels et rapports de CSI sont attendus avant l'été (seuls les doctorants inscrits tardivement en 2019–2020 peuvent attendre l'automne),
- les soutenances de septembre et octobre doivent être anticipées ; en particulier, le jury doit être validé par le bureau de l'ED avant l'été,



- les commentaires, corrections, compléments sur le rapport d'autoévaluation sont toujours bienvenus,
- par défaut, tous les doctorants sont autorisés à s'inscrire en 2^e année ; les directeurs doivent informer le bureau au plus vite s'ils souhaitent s'y opposer (des discussions seront alors menées par le bureau de l'ED).

Fin de la réunion. 12 h 00.

Fait à Caen le 6 octobre 2021.

